

# Les aides au logement

## Quoi ?

Les aides au logement sont des aides financières versées à certaines personnes, pour réduire le montant de leur loyer ou de leur mensualité d'emprunt immobilier.

Elles sont attribuées selon la nature du logement, la composition de la famille et les ressources.

Il en existe plusieurs :

- L'Aide Personnalisée au Logement (APL)
- L'Allocation de Logement à caractère Familial (ALF)
- L'Allocation de Logement à caractère Social (ALS)

**ELLES NE SONT PAS CUMULABLES. L'ORDRE DE PRIORITE EST LE SUIVANT : APL, ALF, ALS.**

## POUR QUI ?

L'**APL** peut être attribuée :

- au locataire ou colodataire ou sous-locataire (déclaré au propriétaire) d'un logement meublé ou non,
- à l'accédant à la propriété ayant bénéficié d'un prêt immobilier pour l'achat de son logement,
- au résident en foyer d'hébergement ou EHPAD.

L'**ALF** peut être attribuée aux personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'Apl et qui :

- ont des enfants (nés ou à naître) ou certaines autres personnes à charge ;
- ou forment un ménage marié depuis moins de 5 ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

L'**ALS** s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL, ni de l'ALF.

## COMMENT ?

La demande d'aide ou d'allocation doit être effectuée rapidement dès l'entrée dans les lieux. Il faut se procurer le formulaire cerfa n°10840\*05 (ci-joint).

Le document rempli doit être accompagné des pièces nécessaires et doit ensuite être remis à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

## COORDONNEES :

**Caisse d'Allocations Familiales**  
1 rue Portzmoguer, 29200 BREST  
Téléphone : 0810.25.29.30

## HORAIRE D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 en journée continue.

